•		Transita.
grant.		The state of the s
The same of the sa	March 1	



No d'ordre:	

		* JUEAN'
	ACTE DE VENTE	
hliu		•
L'an mil neuf cent non	ante sept, le vingt deux janv	/ier (22.01.1997)
Par devant moi, Me		notaire de résidence à
1.97	COMPARAISSENT	
	<u>eige"</u> , de siège social à J	, commune de G
canton de Fribourg	***************************************	
famille représentée par M. E	, fils de T	, domicilié à J
commune de G	nton de Fribourg, seul memb	re du conseil de fondation, qu'
	e individuelle	
$\frac{1}{10000000000000000000000000000000000$	+ dáclara prácantement Ver	idre, céder et abandonner en
metiane 1/2	L, deciale presententent voi	ndre, céder et abandonner en actives et passives existantes,
		d'éviction, soit tel qu'il se trou
et comporte,		
	•	
•	à	•
Monsieur J	fils d'A et de M	, né le ,
originaire de L /E	BE, domicilié à L	
agissant tant pour lui-n		
	nême qu'en vertu de procur	ation produite et annexée pour
	nême qu'en vertu de procur	ation produite et annexée pour
Madame C	nême qu'en vertu de procura , son épouse, fille de Ra	
Madame C L née le	, son épouse, fille de R	' et d'E
•	, son épouse, fille de R	' et d'E
L née le	, son épouse, fille de Ro de mêmes origine et d	' et d'E omicile que son mari
L née le	, son épouse, fille de Ro de mêmes origine et d	' et d'E
L née le qui acquièrent en copro	, son épouse, fille de Ro de mêmes origine et d opriété et par égales parts e	' et d'E omicile que son mari ntre eux
née le  qui acquièrent en copro	, son épouse, fille de Ro de mêmes origine et d opriété et par égales parts e sur terre de Chandolin qui se	' et d'E omicile que son mari ntre eux era intégralement décrit selon
née le qui acquièrent en copro	, son épouse, fille de Ro de mêmes origine et d opriété et par égales parts e	' et d'E omicile que son mari ntre eux era intégralement décrit selon
qui acquièrent en copro	, son épouse, fille de Rede de mêmes origine et de opriété et par égales parts es sur terre de Chandolin qui se ecopier en fin d'acte par les	ntre euxera intégralement décrit selon soins du notaire :
qui acquièrent en copro	, son épouse, fille de Rede de mêmes origine et de opriété et par égales parts es sur terre de Chandolin qui se ecopier en fin d'acte par les	' et d'E omicile que son mari ntre eux era intégralement décrit selon

eine Seite heschrieben werden

## PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Dite vente est fa	aite et consentie pour le prix unique et global de <u>Fr 370'000 (trois</u> nille), montant payable de la manière suivante sur le compte du
notaire no {	auprès de l'U
Fr 222'000	(deux cent vingt deux mille) ont été payés avant ce jour et dont quittance.
Fr 148'000	(cent quarante huit mille) au retour de l'acte du Registre Foncier.
Dits montants	porteront intérêt au taux de 5% dès chaque date d'échéance
Le montant de libéré par ce de	Fr 370'000 sera bloqué sur le compte du notaire et ne pourra être rnier qu'au retour de l'acte du Registre Foncier de Sierre.
II. PRISE DE PO	<u>OSSESSION</u>
La prise de pos	session est fixée au 1er février 1997.
Dès cette date seront à suppo	risques et profits, soit notamment charges, impôts, assurances orter par les acquéreurs.
III. DIVERS L'immeuble ve	endu ce jour est sis en zone à bâtir.
par l'intermédi	s déclarent présentement reprendre les baux actuellement conclus laire de l'Agence selon liste des locations annexée et signée
	rants
Les parties so éventuelle des	nt présentement rendues attentives à la portée et à l'existence s hypothèques légales non inscrites des articles 12 LAF et 174 LF

Le notaire reçoit tous pouvoirs pour donner au présent acte sa pleine efficacité juridique et pour faire les réquisitions nécessaires.

## DONT ACTE

Ainsi fait et passé l'an et jour que sus en mon Etude à Lu aux comparants lesquels en leur nom et au nom qu'ils font déclarent cet acte conforme à leur volonté en foi de quoi et aussitôt ils signent la minute avec moi, notaire.

Ont signé:

Fondation Perce-Neige: E

M. J

Me F

notaire

-

and the second control of the second control

REQUISITIONS	AU REGISTRE FONCI	ER DE SIERRE		
	signé Me		agissant en vertu	du mandat
gánáral gui lui a	été confié dans l'acté	e de vente ci-joi	nt instrumenté ent	re la
sondation de fai	mille Perce-Neige à Fri	ibourg d'une par	rt et M. J	et Mme
C.	de l'autre requiert :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
1. Enregistreme	ent de la minute	****************	, <del></del>	
2. <u>AU REGISTE</u>	RE FONCIER DE SIERR	<u>E</u> :	r	,
chalet, pr	tion de la pacelle artic é, chemin de 1148 m fils d'A et de tous deux dor s parts entre eux.	n2 sur commune Mme C niciliés à	de Chandolin au i , son épou , en copr	se, fille de
b) Déclarati	on des charges sur la	grosse de l'acte		, e=
3. <u>AU CADAS</u>	TRE DE LA COMMUN	E DE CHANDOL	<u>IN</u> : mutations	, <u></u>
le 22 iar	vier 1997	, <b>N</b>	le '	

•

-

e Seite heschrieben werden.

•

Bordereau conforme, l'atteste



Réunion du Conseil de la **Fondation Perce-Neige** en date du 22 janvier 1993

Le 22 janvier 1993, à 15.00 heures, le Conseil de la Fondation Perce-Neige, s'est réuni dans les bureaux de & Cie, , à Fribourg.

Sont présents : Monsieur l Monsieur E

Monsieur I préside et annonce la démission de Monsieur I qui était seul membre du conseil.

Il accepte, au nom de la fondation, cette démission et propose pour le remplacer Monsieur f , lequel déclare accepter cette fonction.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

Le secrétaire:

Le président :

740.



## DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DES INSTITUTIONS REGISTRE FONCIER DE SIERRE

Rue du Marché 5

Tél.: 027 / 456 11 52 - 53 Fax.: 027 / 456 30 49

Sierre, le 14.12.2000

NR

Au comptant

Quittance No 19786

3960 Sierre

Extrait FONDATION PERCE-NEIGE, G

No d'extrait

Commune

Chandolin

Description	Montants		
Photocopies TF Timbres fixes	11.20 1.80		
Total	SFr. 13.00		

Signature

		tions	ngen r.	1967 997	1997	1997	
MIDOLIN		Muta	Handänd Beleg				
de: CH					) 1/2	1/2	in a significant of the signific
ommune			n				
	G Propriètaires Eigentümer		entümer	mille ibourg		se de J	The second secon
				n de fa		D E	Service of the servic
				Fondati Perco M	H.		B o Co B
		Mutations P.J. Nº	Mutationen Beleg Nr.				Diting Dovi la Leura
		ales Ingen	Båtiments Gebäude	174'365			
		Taxes cadastrales Katasterschatzunge	ds		80,080	375	
Nom local: Lokalname:			par m² pro m²		75	75	
		= 7	⊋			,	
Plan N°:		Surface par	Fläche nach Kulturart m²	74	1069		
		Nature des immeubles	Kulturart	chalet '	pré	chemin	
Sarzelle Nr.	S.	Surface totale	Gesamtfläche m²	1148			

LEGENDE: Etat descriptif et des contenances LEGENDE: Beschreibung und Inhalt

Classification: A = agricole -- Eventuellement: % Klassifizierung: L = Landwirtschaft -- Eventuell: %

Edition: 1 Auflage:



Copie conforme à la minute enregistrée sous le numéro du visa 314 inscrite sous le No —Chandolin au Bureau de Sierre le 23 janvier 1997 Délivrée à

comme titre de

Million 1997

7